



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

90^e séance plénière

Jeudi 3 juin 2010, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

*En l'absence du Président, M. Mohamed
(Maldives), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 136 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/64/631/Add.10)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Avant de poursuivre, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/64/631/Add.10, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications publiées sous les cotes A/64/631 et Add.1 à 9, les Palaos ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ces documents?

Il en est ainsi décidé.

Point 48 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/64/L.53)

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat commun sur le point 48 de l'ordre du jour et les points 114, 120 et 121 de l'ordre du jour à sa 47^e séance plénière, le 16 novembre 2009, ainsi qu'un débat commun sur le point 48 de l'ordre du jour et le point 114 de l'ordre du jour à sa 88^e séance plénière, le 20 mai 2010.

Les membres se souviendront également que, au titre des points 48 et 114 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 64/184 à sa 66^e séance plénière, le 21 décembre 2009, et la décision 64/555 à sa 82^e séance plénière, le 15 avril 2010.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.53.

M. Al-Hinai (Oman) (parle en anglais) : Les membres se souviendront du rapport du Secrétaire général intitulé « Journée mondiale de la statistique » publié sous la cote E/CN.3/2010/12, qui faisait état d'une proposition tendant à organiser une journée mondiale de la statistique le 20 octobre 2010, pour célébrer les nombreuses avancées de la statistique officielle. À la quarante et unième session de la Commission statistique, qui s'est achevée récemment, les membres de la Commission ont adopté la décision 41/109, intitulée « Journée mondiale de la statistique »,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



qui a approuvé la célébration le 20 octobre 2010 de la première Journée mondiale de la statistique.

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/64/L.53, intitulé « Journée mondiale de la statistique », parrainé par les États Membres suivants : Australie, Bélarus, Bulgarie, Canada, Égypte, Fédération de Russie, Italie, Lituanie, Maroc, Portugal, République de Corée et Oman.

Depuis la publication du document A/64/L.53, les pays suivants se sont ajoutés à la liste des coauteurs : Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Chypre, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Luxembourg, Maldives, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pérou, Qatar, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Togo et Viet Nam.

Le projet de résolution rappelle à la fois le rapport du Secrétaire général et la décision 41/109 de la Commission statistique. Le paragraphe 1 désigne le 20 octobre 2010 Journée mondiale de la statistique, et le paragraphe 2 invite les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, à célébrer la Journée mondiale de la statistique comme il se doit.

J'ai eu l'honneur de mener, au sujet du présent projet de résolution, des consultations qui ont abouti à un accord concernant tous les paragraphes qui le composent. Je recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai été informé que la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, la Jamaïque, Sainte-Lucie et Singapour se sont également portés coauteurs du projet de résolution A/64/L.53.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.53, intitulé « Journée mondiale de la statistique ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/64/L.53 est adopté (résolution 64/267).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 48 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'invite à présent l'Assemblée générale à se pencher sur une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/64/102/Rev.1/Add.1, au titre du point 112 b) de l'ordre du jour, concernant la nomination d'un membre du Comité des contributions. Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a achevé son examen du point 112 b) de l'ordre du jour à sa 48^e séance plénière, le 19 novembre 2009.

Pour que l'Assemblée générale puisse examiner la note du Secrétaire général, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 112 b) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 112 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale avait renvoyé cet alinéa à la Cinquième Commission. Pour que l'Assemblée générale puisse procéder rapidement à l'examen de cet alinéa, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte d'examiner cet alinéa directement en séance plénière? Il ne semble pas y avoir d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée accepte de passer immédiatement à l'examen du point 112 b) de l'ordre du jour? Puisqu'il n'y a pas d'objection, nous procéderons ainsi.

Point 112 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général (A/64/102/Rev.1/ Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale qu'il a reçu la démission de M. Vyacheslav Anatolievich Logotov (Fédération de Russie) de son siège au Comité des contributions, avec effet au 20 mai 2010. L'Assemblée générale sera donc appelée à nommer avant la fin de sa session la personne qui assumera la partie restant à courir du mandat de M. Logotov, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2011.

Le Secrétaire général informe également l'Assemblée générale que le Gouvernement de la Fédération de Russie a proposé M. Andrei Vitalievitch Kovalenko pour pourvoir le siège rendu vacant par la démission de M. Logotov.

La note ajoute que le Secrétariat a été informé par le Président du Groupe des États d'Europe orientale que la candidature de M. Kovalenko était approuvée par le Groupe.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Andrei Vitalievitch Kovalenko membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 3 juin 2010 et venant à échéance le 31 décembre 2011?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 112 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 25.